

Annexe VI
Tableau de correspondance

entre les épreuves et les unités du BTS assistant de gestion de P.M.E.-P.M.I. et celles du nouveau BTS assistant de gestion de P.M.E.-P.M.I. à référentiel commun européen

Brevet de technicien supérieur assistant de gestion de P.M.E.-P.M.I. (arrêté du 3 septembre 1997)		Brevet de technicien supérieur assistant de gestion de P.M.E.-P.M.I. (défini par le présent arrêté)	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 Français	U1	E1 Culture générale et expression	U1
E2 Langue vivante étrangère 1	U2	E2 Langue vivante étrangère 1	U2
E3 Économie et droit	U3	E3 Économie, droit et management	U3
E4 Applications bureautiques et informatiques	U4		
E5 Gestion administrative, comptable et commerciale	U5	E5 Organisation et gestion de la P.M.E.	U5
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	U6	Sous-épreuve : Projet de développement de la P.M.E.	U62
EF1 Langue vivante étrangère 2	UF1	EF1 Langue vivante étrangère 2	UF1

Aucune équivalence n'est donnée pour les épreuves suivantes du nouveau BTS assistant de dirigeant de P.M.E. :

- Sous-épreuve : Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs (U41)
- Sous-épreuve : Communication interne et externe (U42)
- Sous-épreuve : Analyse du système d'information et des risques informatiques (U61)